



Conseil du développement industriel

Cinquante-deuxième session

Vienne, 25-27 novembre 2024

Point 13 de l'ordre du jour provisoire

Comité consultatif indépendant de l'ONUDI pour les questions de contrôle

Composition du Comité consultatif indépendant pour les questions de contrôle

Note du Secrétariat

Dans le présent document, il est proposé de nommer un nouveau membre du Comité consultatif indépendant pour les questions de contrôle pour un mandat de trois ans, conformément aux dispositions du paragraphe 8 des termes de référence révisés du Comité, approuvés par le Conseil dans sa décision IDB.48/Dec.5. Il est également proposé une liste de réserve non exhaustive de candidatures d'États inscrits sur la liste D susceptibles d'être examinées dans la perspective de futures vacances de siège au Comité.

I. Aperçu général

1. Le Comité consultatif indépendant pour les questions de contrôle (Comité de contrôle) est un comité consultatif créé en vertu de l'article 63 du règlement intérieur du Conseil du développement industriel pour conseiller ce dernier et le Directeur général sur les questions qui relèvent de son mandat.
2. Le Comité de contrôle comprend entre trois et cinq membres, nommés par le Conseil. Sa composition actuelle est indiquée à l'annexe de la présente note.
3. Par sa décision IDB.50/Dec.7, le Conseil avait nommé au Comité de contrôle M^{me} Sabina Blaskovic (Croatie) pour un mandat de trois ans allant du 23 novembre 2022 au 22 novembre 2025. Celle-ci a informé le Directeur général de sa démission du Comité le 2 février 2024, et le Président du Conseil le 12 février 2024.

Pour des raisons de durabilité, le présent document n'a pas été imprimé. Les membres des délégations sont priés de bien vouloir se référer aux versions électroniques de tous les documents.



II. Sélection d'un nouveau membre du Comité consultatif indépendant pour les questions de contrôle

4. Conformément aux dispositions du paragraphe 7 des termes de référence du Comité, un appel à candidatures ouvert a été lancé aux missions permanentes le 28 mars 2024, par la note d'information n° 8, accompagnée des termes de référence du Comité et de la procédure de sélection des candidatures à un siège au Comité. Cet appel a également été diffusé sur le site Web de l'ONUDI et d'autres médias sociaux.

5. Une réunion d'information organisée au Siège de l'ONUDI le 12 avril 2024 à l'intention du Président du Conseil a été l'occasion de rappeler les procédures de sélection et d'examiner un projet de calendrier pour la sélection des candidatures.

6. Conformément aux procédures de sélection, un jury de sélection composé du Président du Conseil ainsi que d'une représentante et de représentants de missions permanentes nommés par les groupes régionaux a été constitué, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

S. E. M. Magdi Ahmed Mofadal Elnour (Soudan)	Président du Conseil
M. Jamal Awad (Soudan)	Groupe des États d'Afrique
M ^{me} Nidhi Dhiman (Inde)	Groupe des États d'Asie et du Pacifique
M. Michal Andrukonis (Pologne)	États inscrits sur la liste D

7. À la date limite de dépôt des manifestations d'intérêt, quatre candidatures avaient été reçues. Elles ont toutes été évaluées à l'aune des critères suivants : qualifications professionnelles en matière d'audit, d'évaluation et d'enquête ainsi que dans les domaines liés au contrôle et à la gestion des risques, et expérience de l'encadrement à un niveau de responsabilité élevé ; et expérience institutionnelle dans des organisations internationales, des organismes des Nations Unies ou des entreprises des secteurs public ou privé, notamment une expérience – en cours ou passée – au sein d'un comité de contrôle ou l'appartenance à un tel comité.

8. À sa première réunion, le 19 juin 2024, le jury de sélection a établi un classement des candidatures retenues. À l'issue de ses délibérations, il a retenu les trois meilleures candidatures d'États inscrits sur la liste D, et invité ces personnes à un entretien.

9. Conformément aux dispositions du paragraphe 7 des procédures de sélection, les entretiens se sont tenus sous une forme virtuelle les 11 juillet et 1^{er} août 2024. Le jury a ensuite procédé à la sélection finale et la liste des candidatures qu'il recommandait a été présentée au Bureau élargi du Conseil à ses réunions des 11 septembre et 16 octobre 2024.

10. Conformément aux dispositions du paragraphe 7 des termes de référence du Comité de contrôle et du paragraphe 9 des procédures de sélection, la liste non exhaustive suivante des candidates et du candidat d'États inscrits sur la liste D susceptibles de siéger au Comité est proposée au Conseil, au nom du Bureau élargi, pour qu'il l'examine :

M ^{me} Agnieszka Słomka-Gołębiowska (Pologne)	États inscrits sur la liste D
M ^{me} Elena Boytsova (Fédération de Russie)	États inscrits sur la liste D
M. Henryk Stanisław Czubek (Pologne)	États inscrits sur la liste D

11. Le Bureau élargi recommande la nomination au siège vacant du Comité de contrôle de la candidate suivante de la liste ci-dessus :

M^{me} Agnieszka Słomka-Gołębiowska (Pologne) États inscrits sur la liste D

12. Il est proposé d'inscrire les deux autres candidatures sur la liste de réserve non exhaustive des candidatures d'États inscrits sur la liste D susceptibles d'être examinées dans la perspective de futures vacances de siège au Comité.

13. Un résumé du curriculum vitæ de la candidate retenue sera communiqué dans le document de séance publié sous la cote IDB.52/CRP.8.

14. Conformément aux dispositions du paragraphe 8 des termes de référence révisés du Comité de contrôle, le mandat du nouveau membre débutera à la date de sa nomination par le Conseil et expirera à l'issue d'une période de trois ans ou à la date de la nomination d'un autre membre (ou du renouvellement du mandat du membre en place) à la cinquante-cinquième session du Conseil, si cette date est postérieure.

III. Mesure à prendre par le Conseil

15. Le Conseil est invité à envisager d'adopter le projet de décision suivant :

« Le Conseil du développement industriel :

a) A pris note du document IDB.52/23 sur la composition du Comité consultatif indépendant pour les questions de contrôle ;

b) Nomme au Comité, conformément aux dispositions du paragraphe 8 des termes de référence révisés du Comité, le membre suivant, pour un mandat de trois ans allant du 27 novembre 2024 au 26 novembre 2027, ou jusqu'à la nomination d'un nouveau membre (ou au renouvellement du mandat du membre en place) à la cinquante-cinquième session du Conseil, si cette date est postérieure :

M^{me} Agnieszka Słomka-Gołębiowska États inscrits sur la liste D
(Pologne)

c) Approuve la liste de réserve non exhaustive suivante de candidatures d'États inscrits sur la liste D susceptibles d'être examinées, dans l'ordre indiqué, dans la perspective de futures vacances de siège au Comité :

M^{me} Elena Boytsova (Fédération de Russie) États inscrits sur la liste D

M. Henryk Stanisław Czubek (Pologne) États inscrits sur la liste D »

Annexe

Membres du Comité consultatif indépendant pour les questions de contrôle (Au 26 août 2024)

M. Ibrahim James Pam (Nigéria) ¹	Groupe des États d’Afrique
M ^{me} Susan Verghese (initialement d’Inde ; désormais des États-Unis d’Amérique) ¹	Groupe des États d’Asie et du Pacifique
M. Michael N. Parker (Jamaïque) ²	Groupe des États d’Amérique latine et des Caraïbes
M. Tuncay Efendioglu (Türkiye) ³	Groupe des États d’Europe occidentale et autres États

¹ Pour un mandat de trois ans allant du 26 novembre 2023 au 25 novembre 2026 (décision IDB.51/Dec.9 du 6 juillet 2023).

² Pour un mandat de deux ans allant du 26 novembre 2023 au 25 novembre 2025 (décision IDB.51/Dec.9 du 6 juillet 2023).

³ Pour un mandat de trois ans allant du 23 novembre 2022 au 22 novembre 2025 (décision IDB.50/Dec.7 du 23 novembre 2022).